

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 16-03196 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : HEYTEX BRAMSCHE GmbH
Heywinkelstr.1
D-49565 BRAMSCHE DEUTSCHLAND
ALLEMAGNE

MARQUE COMMERCIALE : H3512

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100 % polyester avec enduction PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces
Masse surfacique nominale : 760 g/m²
Epaisseur nominale : 0.6 mm
Coloris : blanc

RAPPORT D'ESSAI : N° 16-03196 _{E1-V1} du 23 septembre, 2016

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 2**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

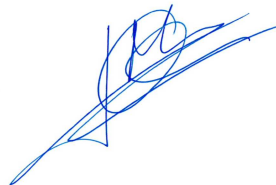
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 23 septembre, 2016

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON



ACCREDITATION
N° 1-0101 et
N° 1-0513
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE